

LE CONGRÈS D'ISTAMBOL

Avez-vous fait à Istantoul un travail utile? quelles impressions en rapportez-vous? Telles sont les questions qui nous accueillirent et auxquelles nous voudrions répondre en essayant de dégager les points les plus intéressants sinon les plus réconfortants des travaux et des manifestations du XII^e Congrès de l'Alliance Internationale.

Comme nous l'avons déjà dit, le cadre était admirable, et ce palais d'Yildiz Kiosk qui domine le Bosphore était presque trop beau, trop luxueux pour des travaux de commission ou des séances de discussions... Mais Kemal Ataturk, qui avait fait aménager cette ancienne demeure des sultans pour la dernière Conférence Interparlementaire, avait bien voulu nous faire bénéficier des aménagements raffinés et somptueux d'Yildiz Kiosk qui sont comme un symbole de la Turquie nouvelle: une installation moderne dans un cadre ancien; du « Maple » au pays des mille et une nuits.

Avant de parler de nos travaux, je voudrais brièvement énumérer quelques-unes des manifestations qui ont donné à ce Congrès son aspect très particulier.

Tout d'abord, un hommage des Congressistes au chef du gouvernement, geste qui se traduisit par des fleurs déposées au pied du monument de la République; hommage bien naturel des féministes au régime qui libéra les femmes de Turquie. Ce fut ensuite le thé offert à la presse turque et à la presse étrangère. Agréable et utile rencontre qui devait donner par la suite d'excellents résultats, les journaux turcs ayant ouvert très largement leurs colonnes à nos travaux, et présentant par des photographies nombreuses et pittoresques les déléguées les plus caractéristiques, depuis la jolie Persane, l'élégante Hindoue, jusqu'à la curieuse et intelligente déléguée noire de la Jamaïque.

Puis commencèrent les réceptions, thés et banquet offerts par les personnalités turques et les ambassades étrangères, banquet et thé offerts par le Gouverneur d'Istantoul et Mme Mouhiddine Ustundag, tous deux extrêmement accueillants et bienveillants pour les Congressistes. Thé au Palais de Dolmabahché, la plus grande et la plus somptueuse salle que l'on puisse imaginer réservée actuellement aux manifestations officielles les plus importantes. Toutes les personnalités d'Istantoul y avaient été conviées pour rencontrer les déléguées étrangères.

Lunch pour quelques centaines de personnes offert au palais de Beylerbey, sur la rive d'Asie, au retour d'une belle excursion organisée le dimanche de Pâques sur le Bosphore; promenade inoubliable jusqu'aux confins de la mer Noire; palais inoubliable aussi par ses richesses et sa splendeur orientales.

Enfin et non moins charmantes les réception des déléguées à leurs ambassades et les soirées offertes aux principales déléguées par les ambassades d'Angleterre et des Etats-Unis.

Et il nous faut féliciter les organisatrices du Congrès d'avoir si heureusement mêlé les distractions et les travaux, que les unes et les autres se complétèrent sans se gêner... et que si quelquefois les Congressistes s'accordèrent quelques heures d'école buissonnière, c'est qu'elles ne pouvaient vraiment pas quitter Istantoul sans avoir visité les mosquées et le vieux Seraye; sans avoir parcouru Eyoub et Scutari.

LES TRAVAUX DU CONGRÈS

Pour donner ici un compte rendu exact des travaux, nous présenterons tout d'abord la déclaration de principe de l'Alliance. Nous donnerons ensuite et aussi fidèlement que possible un résumé des travaux des Commissions et des discours prononcés aux grandes réunions publiques, en y joignant les vœux adoptés par le Congrès.

LA DECLARATION DE PRINCIPE DE L'ALLIANCE

Le XII^e Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action poli-

tique et civique des Femmes affirme à nouveau sa conviction profonde à l'égard des principes qui ont été à la base de son programme de travail dès sa fondation: déclare que son adhésion à ces principes n'a pas, et ne peut pas être affectée par des changements dans le système politique ou économique du monde, et les formule comme suit:

1. — *Egalité politique.* Que dans tous les Etats, quelque soit leur système de gouvernement, les femmes doivent posséder les droits de citoyen — libres, complets et identiques à ceux des hommes.

2. — *Egalité économique.* Que le droit au travail de toutes les femmes soit reconnu, et qu'aucun obstacle n'entrave le droit au travail de la femme mariée; que toutes les possibilités de travail soient ouvertes aux femmes et que la même préparation professionnelle soit mise à la disposition des femmes et des hommes; que toutes les professions et fonctions publiques soient également ouvertes aux femmes et aux hommes, avec les mêmes possibilités d'avancement; que les fem-



UN GROUPE DE DÉPUTÉES TURQUES AU CONGRÈS D'ISTAMBOL.

1935-11-09

n° 1149 1/4

Le Suffrage des femmes dans les différents pays

mes reçoivent le même salaire que les hommes pour un même travail.

3. — *Egalité morale.* Qu'une même morale élevée soit établie pour les deux sexes sur la base du respect de l'être humain, de la discipline sexuelle et du souci de la responsabilité envers la descendance; que ce principe ainsi conçu, et toutes les conséquences juridiques, morales, éducatives, sociales, etc., qui en découlent soient prises en considération par les lois et respectés dans l'application de celles-ci; en conséquence, que la *Traite des Femmes* et toute forme de proxénétisme soient considérées comme des délits et punis comme tels; que la réglementation de la prostitution et toutes les mesures d'exception prises contre les femmes en général ou contre une classe de femmes quelconque soient abolies.

4. — *Egalité légale.* Que la femme, mariée ou non-mariée, doit avoir des droits personnels et civils complets, y compris celui d'user et de disposer de sa fortune; que la femme mariée ne soit pas placée sous la tutelle de son mari, et qu'elle ait les mêmes droits que lui sur ses enfants; qu'elle ait le même droit qu'un homme à conserver ou à changer sa nationalité.

5. — *Paix et Société des Nations.* Que l'entrée des femmes dans la vie politique est nécessaire pour l'avancement de la cause de la paix; qu'il est du devoir des femmes de toutes les nations de travailler à l'avancement des relations internationales amicales, de développer la conception de la solidarité humaine, sans distinction de races ni de nations, de réclamer que le système du droit international remplace celui de la force, et de soutenir une Société des Nations, qui, en laissant à chaque nation sa liberté et son autonomie, travaille à établir une entente durable entre les peuples.

I

SUFFRAGE

En l'absence de Mme le sénateur Plaminkova, retenue en Tchécoslovaquie par les élections municipales, j'eus comme vice-présidente de la Commission l'honneur et la charge de présider les travaux de cette Commission avec la collaboration précieuse de Mme von Veisén.

(La suite, page 2)

1935-11-05

n° 1149

2/4

Notre tâche fut avant tout de « faire le point » et de nous rendre compte des progrès ou du recul réalisés depuis le dernier Congrès et forcément ce travail se trouva mêlé d'assez près avec les séances consacrées à « la situation des femmes sous les différentes formes de gouvernement ». Dans la plupart des pays, il y a peu de progrès réels. Dans les dictatures les femmes ont souvent les mêmes droits que les hommes. Mais que sont ces droits?

Mlle Castellani exposa la situation en ITALIE, montra le rôle important des grandes confédérations syndicales patronales et ouvrières, et indiqua qu'au point de vue politique les femmes pouvaient participer aux élections au premier degré, en votant pour la formation des listes de candidats proposés aux élections par les confédérations.

En TURQUIE, la situation fut plus délicate à établir. Voici d'ailleurs le discours prononcé par Mme Pektach, une des nouvelles députées de Turquie :

« La femme turque, déclara-t-elle, se trouve dans une situation exceptionnelle. Alors que dans les autres pays la femme a dû ou doit lutter pour son émancipation, nous avons été poussées, aidées, encouragées. La différence qui existe entre notre présent et notre passé est énorme; pourtant, ce passé n'est vieux que de vingt ans. Nous avons l'égalité complète et toutes les carrières nous sont ouvertes.

... La forme du gouvernement turc est républicaine. Ses principes sont démocratiques, nationalistes, étatistes, laïques et réformateurs. La souveraineté appartient sans restriction ou condition à la nation seule.

La Grande Assemblée Nationale est la seule représentante de la nation turque au nom de laquelle elle exerce son pouvoir.

Le système électoral est par scrutin de liste. Les membres du parlement sont élus par vote à deux degrés, tandis que les élections municipales et celles des conseils des anciens des villages sont faites par vote à un seul degré.

Les femmes ont eu d'abord en 1929, le droit d'élection et d'éligibilité aux conseils départementaux, municipaux et généraux et aux conseils des anciens des villages. Elles ont maintenant, à partir du 5 décembre 1934, le droit d'élection et d'éligibilité à la Grande Assemblée Nationale.

Les femmes ont pris leur nouvelle responsabilité avec une grande ardeur et les résultats ont été fort satisfaisants. Dans les dernières élections, le nombre des femmes aux conseils municipaux était à peu près 5 dans les vilayets. Quant à la Grande Assemblée, il y a 17 femmes élues sur 399 membres. (Le pourcentage des électrices qui ont exercé leur droit de vote au moment des dernières élections est de 48 pour cent, tandis que celui des électeurs est de 52 pour cent.)

Bien qu'il n'y ait encore aucune femme maire, rien n'empêche à ce qu'elle le soit puisqu'elle a le droit de suffrage politique.

Le promoteur de tous ces privilèges et de tous ces droits accordés aux femmes

turques dans si peu de temps est le Parti du Peuple et son Leader Ataturk.

Cette force n'a pas servi seulement à délivrer la femme de son esclavage et à lui accorder toutes les possibilités de travail dans le domaine social et politique mais elle a servi encore à l'encourager dans sa nouvelle tâche de citoyenne.

Le Parti du Peuple a déclaré publiquement dans son programme officiel l'égalité des sexes dans l'exercice des droits tant civils que politiques accordés aux citoyens.

La Commission ayant demandé quelques précisions supplémentaires, il en résulta un échange de vues qui permit de comprendre qu'en Turquie le premier tour de scrutin a pour but d'élire dans chaque district un collège électoral. Au deuxième tour, le parti national propose à ce collège électoral une liste. En outre, quelques candidatures isolées d'opposition sont admises, mais ces candidatures, comme la liste officielle, doivent être agréées par le parti national (c'est même pourquoi on a pu savoir à Paris huit ou dix jours avant les élections que dix-sept femmes seraient élues).

Mais si nous, Françaises, nous pouvons estimer que ce mode de scrutin dit « républicain » est quelque peu autocratique, il n'en reste pas moins qu'en Turquie — comme en URSS — le régime dictatorial a compris qu'il était juste de mettre immédiatement les hommes et les femmes sur un même plan en leur faisant comprendre que les droits accordés impliquaient pour tous des responsabilités et des devoirs.

La Commission apprit également par une lettre de notre grande amie Paulina Luisi, qu'en Uruguay, si le Parlement avait accordé aux femmes l'égalité des droits politiques en 1932, en 1933 un coup d'Etat à tendances dictatoriales eut une influence peu satisfaisante pour elles. « La nouvelle constitution reconnaît elle aussi des droits politiques aux femmes, mais elles ne peuvent voter que si la totalité des inscrites sont déjà inscrites au moment de l'entrée en vigueur de la constitution. Et pour les 400.000 électrices, il n'y a qu'un registre, où elles ne peuvent se faire inscrire que pendant cinq heures par jour! »

La déléguée du Brésil, Mme Carneiro de Mendonça, qui en cinq jours arriva en zepplin de l'Amérique du Sud avec son mari et sa fille, nous, apprit le beau travail réalisé par Berta Lutz, la seule députée brésilienne et à qui les difficultés ne furent pas toutes évitées!

En ALLEMAGNE, la constitution n'est pas encore changée : les femmes continuent à voter; en fait elles sont même éligibles, mais le parti au pouvoir n'en présente pas.

En ce qui concerne le travail, on essaie de remplacer les femmes par les hommes; mais dans certaines manufactures, l'essai fut si mauvais qu'on rappela les femmes.

Dans l'enseignement, on tente également d'écartier les femmes et même dans les écoles de filles sur cinq maîtres, trois sont des hommes, ce qui indigne les femmes nazzi malgré leur soumission habituelle.

En BULGARIE il est question d'instituer une nouvelle constitution et d'y inclure le suffrage féminin.

(La suite, page 4)

LE CONGRÈS D'ISTAMBOUL

Les femmes sous les différentes formes de gouvernement

— S U I T E —

En ROUMANIE, on nomma d'abord des femmes par cooptation (1929) dans les Conseils municipaux. En 1932, elles devinrent électrices et éligibles... mais, chose curieuse, il y en eut moins que lors du système précédent.

En AUSTRALIE pas de restriction officielle, mais refus des partis d'inscrire des femmes sur leurs listes.

Au point de vue travail, brimades continues, notamment envers les femmes mariées. Les employeurs recherchent cependant les jeunes filles qu'ils paient presque moitié moins que les hommes.

En NORVÈGE, où l'égalité régnait jusqu'alors, on a tendance à rompre cette égalité. C'est ainsi qu'une femme déléguée à Genève à la S.D.N. touche moins que ses collègues hommes!

Aux ETATS-UNIS, la situation est bonne. Il y a actuellement une femme ministre, une autre « ambassadeur », une à la cour de justice, une à la première Chambre, neuf à la deuxième Chambre.

En TCHÉCOSLOVAQUIE, il y a 12 députées et 7 sénateurs.

En POLOGNE, situation également satisfaisante, avec cependant certaines réserves provenant surtout du manque d'ardeur des femmes à participer étroitement à la vie politique. Nous publierons à ce sujet un remarquable rapport que Mme Wolska, députée, apporta au Congrès.

Le vœu suivant proposé par la Commission fut adopté à l'unanimité par le Congrès :

VCEU

Considérant que l'inégalité de l'homme et de la femme en tant que citoyen porte un grave préjudice à la position de la femme.

La Commission du Suffrage et de l'action civique et politique des femmes demande au Congrès que l'Alliance se consacre aujourd'hui comme elle l'a fait jusqu'ici, à obtenir tous les droits civiques pour les femmes de tous les pays sans distinction d'opinion politique, de race ou de religion. Elle insiste auprès des Sociétés affiliées dans les pays où les femmes ne sont pas encore affranchies ou dans ceux où leur droit de vote est menacé pour qu'elles concentrent toutes leurs énergies à cet effet. Elle prie instamment les Sociétés affiliées dans les pays où les femmes sont affranchies de ne pas relâcher leurs efforts pour conserver la reconnaissance et l'exercice de leurs droits politiques.

LES FEMMES SOUS LES DIFFÉRENTES FORMES DE GOUVERNEMENT

Cette question, soumise au Congrès, touche de près la précédente, aussi en donnons-nous dès aujourd'hui le rapide compte rendu

Disons tout d'abord que notre amie Suzanne Grinberg avait préparé pour le Congrès d'Istanbul et notamment pour cette séance, une brochure qui fut fort appréciée. Cette brochure, intitulée : « Le droit des femmes et les nouvelles Constitutions » (1), établit les nouvelles tendances du droit constitutionnel d'après-guerre et leurs conséquences sur la situation des femmes. Elle contient en outre

les textes constitutionnels et les lois se rapportant au droit de suffrage des femmes dans les différents Etats. Elle ne constitue d'ailleurs qu'une préface au grand ouvrage sur la *Condition de la femme dans la Société contemporaine*, qui sera réalisé par l'Institut de droit comparé, sur l'initiative de M. Mirkine Guetzevitch et de l'Union française pour le Suffrage des femmes et édité par la Maison Sirey. Mis au courant de cet effort, le Congrès en félicita la délégation française et plus spécialement Mme Suzanne Grinberg et ses collaborateurs.

Et l'on passa ensuite à la discussion de la question.

Le bureau avait adressé aux Associations de l'Alliance les questions suivantes :

1° Réaction politique. *Y a-t-il eu dans votre pays réaction générale ou réaction partielle concernant les femmes? Y a-t-il eu tendance à refuser d'accepter des candidatures féminines?*

2° Réaction sociale. *Y a-t-il eu tendance à créer des difficultés aux organisations féminines; tendances à leur retirer les postes d'influence pour leur laisser les postes inférieurs? La presse a-t-elle agi en ce sens?*

3° Réaction économique. *Y a-t-il eu tendance à restreindre l'accès des femmes aux emplois publics? emplois privés? aux carrières libérales? Les économies à réaliser par les Etats visent-elles plus spécialement les femmes? Ont-elles été obligées de démissionner ou bien ont-elles été renvoyées? Y a-t-il des mouvements d'opinion publique pour atteindre les femmes mariées ou célibataires?*

4° Réactions générales. *Comment se manifestent ces réactions? Qu'aurait-on dû faire pour les éviter? Quelles mesures devraient être prises pour l'avenir?*

Pour permettre à certaines déléguées de s'exprimer librement, une séance privée avait été organisée et le secret de la séance fut demandé. Mais une autre séance permit aux déléguées d'entendre de remarquables rapports. Nous publierons ici celui de Mme Plaminkova, lu par sa collègue, Mme Hridnova. Ce chaud plaidoyer en faveur de la démocratie fut fréquemment applaudi par l'assistance.

Après elle, Mme Picton-Turberville, ancienne députée de Grande-Bretagne affirma qu'il n'y avait pas de véritable démocratie sans égalité complète des sexes, car la démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. Mais le peuple suppose la participation de tous, hommes et femmes. Aussi ne faut-il point dire que l'Angleterre a joué toujours d'un régime démocratique. Ceci n'est vrai que pour les 19 dernières années, c'est-à-dire depuis le vote des femmes. Sur 600 hommes, il y a actuellement 15 femmes à la Chambre des Communes où lady Astor a été la première à pénétrer. Cette proportion est loin d'être idéale (Miss Turberville préférerait voir les chiffres renversés), mais cependant, depuis que les femmes siègent au Parlement, elles ont réussi à faire adopter plusieurs lois pour la protection de la femme et de l'enfant. Notamment la loi pour l'enregistrement officiel des infirmières, la loi qui permet

à la mère d'avoir la tutelle de l'enfant, la loi qui défend de vendre des boissons alcooliques aux enfants au-dessous de 16 ans et dont le promoteur a été lady Astor, enfin, la loi qui commue la peine capitale en réclusion perpétuelle pour les femmes enceintes et que Mme Turberville elle-même a aidé à faire passer.

Après elle Lady Astor, toujours gracieuse et ardente fit une fervente apologie de l'Etat démocratique et termina par un vœu adressé à Ataturk. Elle souhaita qu'il permette aux femmes de sa nation, femmes que lui-même a libérées, de s'organiser d'une façon permanente et stable afin qu'elles puissent l'aider dans l'accomplissement de son œuvre et la continuer après lui.

Hélas, ce vœu ne devait guère être réalisé puisqu'à notre départ de Turquie nous apprenions que Kemal Ataturk avait décidé de dissoudre l'Association féminine de Turquie, celle-ci n'ayant plus raison d'être « puisque, déclare-t-il, les femmes ont maintenant les mêmes droits que les hommes ». Nous dirons plus tard ce que nous pensons de cette mesure et de ses conséquences fâcheuses pour l'éducation civique des femmes.

Mmes Missa (Egypte), Diorabichi (Irak), Marson (Jamaïque), Mehmet Ali (Indes), apportèrent également leur point de vue sur la question.

Après différentes interventions de Mmes Theodoropoulos, Wallin, Brunschvicg, Biggs (Etats-Unis), l'Assemblée ouvrit la discussion sur les vœux proposés par le bureau. Finalement on écarta toutes les résolutions de caractère politique et les vœux suivants furent adoptés par le Congrès :

VCEUX

I

Le XII^e Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'action civique et politique des femmes demande que les Etats, en adoptant tel régime politique qui leur convient, maintiennent les principes fondamentaux des droits des êtres humains — liberté individuelle, liberté de pensée, droits pour tous de se faire représenter sans distinction de sexe.

II

Le Congrès déplore le fait que, dans certains pays, les principes démocratiques qui sont à la base du mouvement féministe soient ouvertement battus en brèche, et la justice déniée aux femmes.

Le Congrès réaffirme sa profonde conviction qu'aucun système de gouvernement ne peut être assuré de façon permanente, pas davantage que le bien-être des femmes et des enfants, ou celui de la communauté tout entière, tant que l'expérience spéciale des femmes n'est pas utilisée en leur donnant leur part complète des tâches et des responsabilités du gouvernement, aussi bien pour élaborer la politique de l'avenir que pour appliquer les lois et les règlements du pays.

En conséquence, le Congrès réclame pour les femmes de tous les Pays des droits égaux à ceux des hommes, dans le domaine électoral, dans le jeu des institutions représentatives, dans les fonctions publiques nationales et locales, et dans la vie économique et sociale de la communauté.

*

Ajoutons qu'un grand meeting public traita de la même question sous la forme

1935-11-05

n° 1169

3/4.

suivante : « DES DROITS ET DES DEVOIRS DE LA FEMME EN TANT QU'ÉTOYENNE ».

Mme Latifé Bekir présida cette réunion où se pressait une énorme foule. Mlle Emilié Gourd ouvrit la séance en parlant de l'œuvre humanitaire de la S.D.N. et du rôle de la femme dans la protection de l'enfance. « L'article 7 du Pacte, dit-elle, permet aux femmes d'accéder à toutes les fonctions et d'occuper les postes les plus élevés au sein de la vaste organisation internationale. Le comité de la Protection de l'Enfance, dont font partie de nombreuses femmes, se réunit tous les ans à Genève. On tente actuellement d'étudier et de parer aux résultats désastreux que la crise économique présente a créés. Le chômage se répercute sur la misère de l'enfance. Non seulement les enfants sont insuffisamment vêtus, logés, etc., mais encore la morale en souffre dans des proportions dont on ne peut pas mesurer l'étendue ».

D'autre part, le comité a créé des tribunaux pour enfants. Ces tribunaux avant de punir le délinquant examinent attentivement l'hérédité, les conditions de vie matérielles et morales du coupable. Souvent, ils ne le punissent pas, mais essayent d'en faire un honnête homme en l'arrachant à son entourage.

« Un autre débouché à l'activité des femmes est la collaboration avec l'Institut de Rome, qui de pair avec le comité de la S.D.N., s'occupe activement du cinéma ».

Mlle Gourd termine en parlant de la convention de réciprocité d'assistance qui assure l'assistance et l'éducation aux enfants en pays étranger.

Après elle c'est lady Astor qui prend la parole :

« Puisque nous sommes à Istamboul, dit-elle, je veux tout d'abord rendre hommage à Kemal Ataturk pour avoir réalisé l'émancipation des femmes. Toutes celles et tous ceux qu'intéresse le mouvement féministe, mettent fût-il leur espoir dans les femmes turques et celui qui les a libérées ».

« Il faut lutter pour que toutes les femmes aient les mêmes droits que les hommes », continue lady Astor d'un ton empreint d'un humour toujours croissant. « Il nous faut une révolution. C'est une véritable révolution que nous voulons. Et pourtant regardez-moi bien : ai-je l'air d'une révolutionnaire? Je crois que vous pensez le contraire. Or, je suis révolutionnaire jusqu'au bout des ongles. Je veux une révolution, mais pacifique, qui, en assurant l'égalité des droits à la femme en compensation de ses formidables responsabilités — ces responsabilités n'étant pour certaines d'entre elles que leur seul bien — garantira à la génération future une ère de prospérité et de paix qui nous fait défaut aujourd'hui. « Mais n'allez pas croire qu'en réclamant des droits égaux nous désirons être des hommes. Loin de là. Et vous ne permettrez d'ajouter, dit l'oratrice en riant, que plus je regarde les hommes et moins j'ai envie d'appartenir à leur sexe ».

Contente de cette petite flèche qui visait les hommes, l'assistance féminine applaudit à tout rompre, mais elle ajouta aussitôt : « Que l'égalité que nous réclamons pour les femmes, n'aille pas induire celles-ci à croire que nous les encourageons à ne plus faire des bébés. Moi, qui vous parle, j'en ai six et, cela ne m'empêche pas de m'occuper de mes devoirs civiques ».

(1) Prix 3 fr. 50 franco à « La Française », 53, rue Scheffer, Paris (16^e).

« Que les hommes ne pensent pas, continua-t-elle, que nous sommes, aveuglées sur les difficultés qui nous attendent. Nous les connaissons. Mais toutes, venant de 30 pays différents par leurs coutumes, us, civilisation, 30 pays qui pourraient être 30 différentes planètes, nous avons un seul et même but. Et vous savez que l'union fait la force. Nous demandons de meilleures lois, nous demandons une meilleure répartition de la richesse, nous voulons la Paix ».

« Pour obtenir tout ceci, nous devons travailler dur. Nous devons souvent nous sacrifier. Seules nous pouvons apprendre à nos enfants qu'il vaut mieux vivre pour la patrie que de mourir pour elle. Que la guerre est un fléau et que tous les pays et toutes les patries ont droit d'exister. On a dit souvent que nous sommes ridicules. Eh bien! les femmes n'ont pas peur du ridicule, lorsqu'elles travaillent pour le bien de la femme, de l'enfant, de la patrie et de l'humanité. Pour obtenir le droit de vote en Angleterre, les femmes ont dû se rendre insupportables. Ceci avant la guerre. La réception que me fit la Chambre des Communes a été très froide. D'ailleurs, c'était à prévoir. Comment aurions-nous reçu, nous, femmes, le premier homme parmi nous? Ceci en supposant que les rôles respectifs et séculaires aient été renversés. Mais, depuis ce premier jour, nos hommes ont compris que pour s'occuper efficacement des questions qui touchent de près la femme et l'enfant, il leur faut des femmes. C'était là, j'en suis certaine, l'idée de Kemal Ataturk, lorsqu'il a élevé la femme turque à la dignité complète de la citoyenne. Et en terminant je vous demande, à toutes, femmes de tous les pays du monde, de ne pas perdre courage et de ne pas abandonner notre cause, qui est celle de la fraternité humaine ».

Mme Turkân, députée, esquissa ensuite brièvement les conditions de vie de la femme sous le régime impérial, alors que les préceptes de la religion régissaient la vie des individus et du peuple dans toutes leurs manifestations, arts, musique, code civil, la politique et l'économie de l'Etat lui étaient soumis.

Mme Turkân fait ensuite la comparaison avec la Turquie moderne, un des Etats où le « Progrès » est à l'ordre du jour, où la religion n'est plus qu'une conviction libre et individuelle, où la science est à l'honneur, où tous, hommes et femmes sont égaux.

Après elle on entendit Mme Littlejohn, déléguée de l'Australie. Mme Amelia Carneiro de Mendonça, du Brésil, puis Mme Hussein, de l'Inde, qui parle des droits et des devoirs des femmes au point de vue de l'éducation.

Enfin notre amie roumaine, la princesse Alexandrine Cantacuzène, apporta au Congrès ces paroles pleines d'enthousiasme et de sagesse :

Il est heureux que l'on pose devant les consciences les devoirs et les responsabilités de la femme citoyenne, justement à l'heure où tant de collectivités réclament des droits en étudiant les devoirs.

Dans le néant où nous nous débattons, à travers les crises politiques, sociales, économiques, morales, toutes dues à la même cause : au matérialisme qui a terrassé toute spiritualité, la femme reste la grande réserve de demain. Aujourd'hui, il y a un mouvement pour l'empêcher de mourir, dans certains pays, des droits acquis. C'est une éclipse, car elle sera ap-

prée partout à son rôle de citoyenne, mais par la volonté des hommes, non par la décision des gouvernements, mais par l'impératif de l'heure qui exige un redressement général, par la volonté des jeunes qui crient secours en demandant qu'on leur donne la santé morale. Seule la femme citoyenne peut le faire en venant avec un programme de rétablissement des valeurs spirituelles. Cette femme citoyenne doit avant tout être pénétrée de sa mission, elle doit l'élever au rang d'un apostolat. Elle doit mettre en concordance sa vie privée et sa vie de citoyenne au service de la nation. Si elle est dans l'administration communale, aucune des questions liées à cette administration ne peut lui être étrangère : ravitaillement à bon marché pour permettre aux petites bourges d'avoir le nécessaire, habitations à bon marché, assistance publique, impôts qui en grèvent les budgets, conduisent tant de familles à la désagrégation, partout la citoyenne doit être présente. Rien de ce qui touche aux masses populaires qu'elle a le devoir d'élever, de protéger, d'aider, ne doit lui être indifférent. La devise est : Conquérir par le bon exemple et le sacrifice.

Si la femme citoyenne entendait servir seulement les intérêts mesquins des coteries, la vanité, et les ambitions personnelles, si elle était prise dans le tourbillon de l'arrivisme, considérant que des droits égaux permettent, imposent même des faiblesses analogues, si la femme citoyenne admettait les compromis, les tolérances coupables, les indulgences qui encouragent l'audace des aventuriers de tout genre, si ainsi, cette citoyenne, au lieu de forcer les caractères, contribuant à la déformation de la collectivité empoisonnée par certaines méthodes, alors vraiment il vaudrait mieux qu'elle n'ait pas eu des droits. Non, c'est inadmissible de venir doubler les hommes dans leurs faiblesses au lieu d'être un apport de rédemption et de civisme, au lieu de rétablir le prestige de l'autorité morale et rendre la confiance des masses dans la justice et dans la vérité. Par intérêt, par pusillanimité que nous encourageons le mal sous prétexte que nous devons être solidaires entre femmes ou entre collectivités, est intolérable.

L'heure est décisive, ou bien les femmes entendent être le facteur de rénovation spirituelle ou alors, manquant à leur premier devoir, elles ne pourront pas s'imposer comme la grande force de discipline que l'on souhaite, que l'on espère. De cette ville où des siècles de civilisation se sont déroulés, de ce pays qui vient de rendre à la femme un hommage précieux, sœurs de tous les pays, faisons le serment de réinstaurer la spiritualité comme la base de la vie sociale et politique.

Nous donnerons la semaine prochaine les comptes rendus des autres manifestations afin que nos amies de France et de l'Etranger moins privilégiées que les déléguées, puissent pourtant se rendre compte des tendances du mouvement féministe international. Nous en tirerons ensuite les conclusions.

C. Brunshvicg

1935-11-05

n° 1169 4/4